

# Loir-et-Cher : la ligne de démarcation divise encore Châtillon

Publié le 17/07/2017

**La commune refuse qu'une plaque commémorative soit apposée sur le pont du Cher, ancienne frontière entre zone libre et zone occupée. Surprenant !**

La mémoire de la ligne de démarcation n'est pas bienvenue à **Châtillon-sur-Cher** (Loir-et-Cher). Le comité départemental de l'Anacr (Association des anciens combattants de la Résistance) a eu la surprise de se voir opposer un refus par la mairie après avoir proposé d'apposer une plaque sur le pont pour rappeler qu'à cet endroit se trouvait la frontière entre zone occupée et zone libre pendant l'occupation.

Le libellé de l'inscription ne semblait pas prêter à polémique : « 1940-1944 : ici était la ligne de démarcation. Souvenons-nous. » Mais le conseil municipal en a jugé autrement.

Un adjoint explique :

Nous avons procédé à une consultation auprès d'habitants ayant connu cette période. Ils n'étaient pas favorables. Ils craignaient que l'affaire ravive des souvenirs douloureux, ou des tensions qui ont mis des décennies à s'estomper. »

C'est donc en ces termes que le maire a décliné l'offre de l'Anacr, d'autant plus déconcertée que d'autres communes du secteur l'avaient accueillie avec empressement.

Clivages affirmés

Les arguments de la mairie paraissent en effet peu convaincants. Car s'il fallait supprimer du Loir-et-Cher tous les monuments, stèles, écriteaux qui rappellent des « *souvenirs douloureux* » de la Seconde Guerre mondiale, il y aurait du pain sur la planche...

Quant aux « *tensions* », on sait bien qu'à cette époque, des gens se sont accommodés de la présence de l'occupant et que d'autres l'ont combattue. Mais ce constat n'est pas propre à Châtillon, et le temps a passé. « *Aucun risque de réveiller les fantômes* », estime Alain Quillout qui, dans sa commune voisine de Selles, a constaté une large adhésion de la population à la même initiative.

Une élection municipale serrée

La véritable explication se trouverait-elle plutôt sur le terrain politique ?

Difficile de ne pas se souvenir que lors de la dernière **élection municipale** (organisée en décembre dernier à la suite de démissions), les trois listes en présence ont fait jeu presque égal, témoignant de clivages bien affirmés. Et le fait que l'affaire de la plaque ait été initiée par **le comité local Fnaca**, qui n'évolue pas dans la mouvance majoritaire, n'a sans doute pas contribué à faciliter les choses.

Toujours est-il que son responsable Christian Leménager le pense et le déplore : « *Quand il s'agit de transmettre la mémoire, le rassemblement devrait être la règle.* »

Reste donc à espérer qu'un conciliateur éminent prenne l'affaire en main. On a cru comprendre, lors de la dernière session du conseil départemental, que le président sortant avait été nommé « *ambassadeur du Loir-et-Cher* ». Voilà une première mission diplomatique qui lui irait comme un gant !

## Repères

> Dans le sud du département, la ligne de démarcation suivait le cours du Cher.

> A Châtillon, se trouvaient stationnées deux compagnies de la Wehrmacht dont le commandement s'était installé dans un café proche du pont, réquisitionné pour la circonstance. Fermé par des chevaux de frise, l'ouvrage était gardé par des sentinelles, et la zone surveillée depuis un mirador construit sur le coteau.

> De nombreux clandestins (prisonniers évadés, patriotes traqués, aviateurs alliés abattus en mission, familles juives) ont toutefois réussi à passer en zone libre grâce à de courageux passeurs résistants qui, au début, les cachaient dans des charrettes de foin (voire dans le corbillard) puis, après que la surveillance a été durcie, leur faisaient traverser nuitamment le Cher en barque ou en utilisant un gué situé en aval du pont.

> Anecdote : c'est à Châtillon-sur-Cher que la mère du comédien Rufus, alors enceinte de son fils (né fin 1942), a traversé le Cher pour gagner la zone libre.